

INSTITUT DE RECHERCHE EN DROITS HUMAINS (IRDH)

1044, avenue Kambove, Lubumbashi – Email : info@tcct.co.za –Téléphone 00243 85 110 34 09 – 00243 85 819 59 96
www.tcct.co.za ; info@tcct.co.za; @tcct_officiel; @tshiswaka5

Bulletin électronique numéro 021 du 26 septembre 2016 / Information et éducation aux droits humains
Editeur responsable : Maître Tshiswaka Masoka Hubert

L'IRDH félicite la position conjointe de l'ONU, l'UA, l'UE et l'OIF du 24 septembre et urge l'UA a designer un nouveau facilitateur du Dialogue politique en RDC.

L'IRDH a suivi avec satisfaction la position des Nations Unies (ONU), l'Union africaine (UA), l'Union européenne (UE) et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) exprimée dans leur communiqué conjoint du 24 septembre 2016, en rapport avec des violents incidents survenus le 19 et le 20 septembre dernier, à Kinshasa et ailleurs en République démocratique du Congo (RDC), où des manifestants et les forces de sécurité se sont affrontés, entraînant des pertes en vies humaines.

Il y a lieu de se réjouir de cette prise de position sans ambiguïté, cependant l'IRDH recommande à l'Union Africaine de designer urgemment un autre facilitateur, afin de redonner confiance à la population congolaise et amener des groupes politiques représentatifs aux compromis indispensables pour diriger le pays. Il est clair que Monsieur Edem Kodjo a échoué. Sa sous-estimation des faits politiques, sa mauvaise appréciation des enjeux en présence, sa négligence des signaux qui pouvaient attirer son attention, ont coûtés cher à la nation congolaise.

En effet, les quatre organisations partenaires rappellent que **« seul un dialogue inclusif mené avec le plus grand nombre d'acteurs politiques ouvrira la voie à des élections pacifiques et crédibles, conformément à la Constitution de la RDC et la résolution 2277 (2016) du Conseil de sécurité de l'ONU »**. Par ailleurs, elles invitent les autorités de la RDC à protéger les droits humains, spécifiquement à respecter les libertés fondamentales consacrés dans la Constitution, y compris lors de manifestations publiques.

L'IRDH rappelle que l'âme de la discussion politique se trouve dans le préambule de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) et l'Exposé des motifs de la Constitution en cours en RDC.

La DUDH dit qu'« **il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression**».

Et, l'Exposé des motifs de la Constitution rappelle que « **depuis son indépendance, la RDC est confrontée à des crises politiques récurrentes dont l'une des causes fondamentales est la contestation de la légitimité des institutions et de leurs animateurs.** [...] En vue de mettre fin à cette crise chronique de légitimité et de donner au pays toutes les chances de se reconstruire, les délégués de la classe politique et de la Société civile, forces vives de la Nation, réunis en Dialogue-inter congolais, ont convenu, dans l'Accord Global et Inclusif signé à Pretoria en Afrique du Sud le 17 décembre 2002, de mettre en place un nouvel ordre politique, fondé sur une nouvelle Constitution démocratique sur base de laquelle le peuple congolais puisse choisir souverainement ses dirigeants, au terme des élections libres, pluralistes, démocratiques, transparentes et crédibles ».

En somme, pour l'IRDH les compromis politiques à trouver ne peuvent être contraire aux **sept préoccupations qui président à l'organisation des institutions**, reprises dans l'Exposé des motifs de la Constitution qui sont les suivantes : « (1.) assurer le fonctionnement harmonieux des institutions de l'Etat ; (2.) éviter les conflits ; (3.) instaurer un Etat de droit ; (4.) contrer toute tentative de dérive dictatoriale ; (5.) garantir la bonne gouvernance ; (6.) lutter contre l'impunité ; et (7.) **assurer l'alternance démocratique** ».